

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la **COMMUNE DE SAINT LAGER BRESSAC**

Séance du : 27.02.2024

Nombres de membres :

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 14 | 14 | 9 |

| | |
|--|---|
| DATE DE LA CONVOCATION 21.02.2024 DATE D’AFFICHAGE 28.02.2024 OBJET DE LA DELIBERATION Contrat PEC | L’an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept février A dix-neuf trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD A. Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / RIOU J. / STOFFT N. / VINCENT J. / ROUSSON L. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. Excusés : BAUDRAND M. / ROBERT G. / BARDINE L./ GRANDJEAN L. / PELLEGRIN R |
|--|---|

M. le maire rappelle qu’un agent technique bénéficie actuellement d’un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) jusqu’au 3 mars 2024.

Ce dispositif Parcours Emplois Compétences (PEC) est destiné à favoriser l’insertion des personnes éloignées de l’emploi dans un contexte de relance économique.

Ce contrat aidé est reconductible si le titulaire répond aux critères de sélection pour en bénéficier : sans emploi et en fin de droit, en fin de carrière ou en situation de handicap. Rappel de l’aide : taux maximum 45 % du salaire brut pour une durée hebdomadaire de 26h.

Il est proposé aux membres présents de renouveler le contrat à l’agent en place pour une durée de 6 mois.

La commune s’engage quant à elle à permettre à l’agent à réaliser des formations et ainsi performer ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 9 voix Pour, 0 Abstention,

- Souhaite renouveler ce contrat PEC pour 26h/semaine
- Décide de contracter ce contrat pour 6 mois
- Charge le maire de proposer ce contrat à la signature à l’agent en place
- Autorise le Maire de signer ledit contrat
- Inscrit cette dépense au budget Commune 2024

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Alain BERNARD,
Maire de SAINT LAGER BRESSAC.

Transmis au représentant de l’état le 01 mars 2024

